

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_05_034

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : TICKETS RESTAURANT : SIGNATURE DE DEVIS ET CONVENTIONS AVEC LE PRESTATAIRE EDENRED

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurant et a fixé les conditions d'attribution.

La prise en charge par la Communauté de Communes est fixée à 50 % de la valeur faciale.

Afin de mettre en place l'attribution de ces titres, il est nécessaire de retenir un prestataire de service.

Vu la délibération n°2022CC_12_273 du Conseil de Communauté fixant les conditions d'attribution des tickets restaurant ;

Considérant la proposition de la société EDENRED de Nantes établie conformément aux besoins de la Communauté de Communes ;

Considérant la valeur du ticket fixée à 8 € et la possibilité pour les agents intéressés de bénéficier de 10 ou 15 tickets mensuellement ;

Considérant que les contrats (Communauté de Communes et tourisme) ont pour objet un marché à bons de commandes dont le montant maximum est fixé à 39 999 € HT pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2023 ;

Monsieur le Président demande au Bureau :

- D'approuver les devis et contrats présentés par la société EDENRED pour la mise à disposition de la solution carte ticket restaurant ;
- De l'autoriser à signer les devis et contrats.

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID : 085-248500563-20230526-2023B_05_034-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les devis et contrats présentés par la société EDENRED pour la mise à disposition de la solution carte ticket restaurant, tels que joints en annexe.
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits documents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 26 mai 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU